RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2025

MAI 2026



Communauté métropolitaine de Montréal

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le 1er janvier 2024 entrait en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2030 de la Communauté métropolitaine de Montréal. La troisième génération de ce plan comprend 42 mesures dont 30 sous responsabilité municipale et 12 sous responsabilité métropolitaine.

S'appuyant sur l'information obtenue via le questionnaire en ligne à compléter par les administrations municipales locales et régionales ayant compétence en matière de gestion des matières résiduelles, ce rapport de suivi, réalisé à des fins de reddition de comptes dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités pour la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles*, présente l'état d'avancement de chacune des mesures du PMGMR. Les résultats sont regroupés en six sections :

1. Réduction de l'élimination (mesures 1 à 11);
2. Matières recyclables (mesures 12 à 14);
3. Matières organiques (mesures 15 à 23);
4. Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres (mesures 24 à 30);
5. Information, sensibilisation et éducation (mesures 31 et 36);
6. Autonomie régionale et traitement des résidus ultimes (mesures 37 à 42).

Rappelons qu'aux fins du présent rapport, le territoire du PMGMR est composé des 82 municipalités de la Communauté, auxquelles s'ajoutent Saint-Placide et L'Épiphanie, le tout représentant plus de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km^2. Enfin, tel qu'également demandé par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, un tableau joint au présent document (annexe 1) illustre l'état de la situation au 31 décembre 2025 concernant la gestion des matières organiques.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
1	Interdire la distribution de sacs d'emplettes de plastique (toute épaisseur)	- Interdire l'utilisation de sacs de plastique dans les commerces de détail du territoire	Municipalités	31 décembre 2024	54	De plus, 5 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
2	Interdire la distribution de certains articles à usage unique.	- Interdire l'utilisation de certains articles à usage unique dans les commerces et établissements de restauration du territoire	Municipalités	31 décembre 2024	23	De plus, 6 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
3	Encadrer la distribution d'imprimés publicitaires	- Limiter le gaspillage des ressources et la quantité de matières envoyées à l'enfouissement	Municipalités	31 décembre 2024	23	De plus, 6 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
4	Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable	- Optimiser l'utilisation des biens et des ressources - Responsabiliser l'ensemble des employés, des fournisseurs et des utilisateurs des services municipaux.	Municipalités	31 décembre 2027	20	De plus, 12 municipalités ont une politique en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
5	Créer une zone d'échange associée aux écocentres ou autres installations similaires pour le réemploi des matières	- Favoriser la réduction à la source et diminuer la quantité de matières envoyées à l'enfouissement	Municipalités	31 décembre 2028	54	54 municipalités ont une zone d'échange pour le réemploi des matières dans un écocentre ou installation similaire **ou** ont un partenariat avec au moins un organisme spécialisé dans le réemploi En tout, les municipalités ont mis en place : - 40 écocentres ou installations similaires - 73 partenariats avec des organismes spécialisés en réemploi

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
6	Obliger et encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public	- Réduire les quantités de matières générées et envoyées à l'enfouissement	Municipalités	31 décembre 2026	12	Les municipalités ont développé des guides pour organiser des évènements écoresponsables, des fiches de références sur les services disponibles, des recommandations dans le guide des loisirs et de la culture et des règlements. De plus, 13 municipalités ont une démarche en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
7	Appuyer et soutenir les organismes et entreprises qui œuvrent dans le domaine de la réduction, de la récupération et de la valorisation auprès de la population.	- Contribuer au rayonnement et à la mission de ces organismes et entreprises qui portent les objectifs du PMGMR	CMM et municipalités	En continu	49 Programme financement métropolitain non réalisé	Les municipalités ont déployé les appuis et soutiens suivants : - partenariats avec des organismes de réemploi - promotion d'organisme 3RV dans les publications municipales - visites et accompagnements des commerces pour réduire les articles à usage unique - programmes de subvention pour l'achat d'articles réutilisables - accompagnements dans le cadre de symbioses industrielles - campagnes de communication - soutien à des ateliers de réparation - accompagnement des familles vers le zéro déchet - programme de subvention Fonds vert écoresponsable pour projet 3RV, etc.
8	Réaliser des projets de réduction du gaspillage alimentaire	- Sensibiliser les citoyens, les industries, les commerces et les institutions à la problématique du gaspillage alimentaire - Faire la promotion des bonnes pratiques de	CMM	31 décembre 2026	Repoussée	-

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
		réduction du gaspillage alimentaire - Réduire les quantités de matières résiduelles générées et éliminées				
9	Offrir la collecte des ordures ménagères au maximum 26 fois par année	- Influencer les comportements à détourner plus de matières de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2027	69	De ces dernières, 56 municipalités offrent la collecte des ordures ménagères au maximum 26 fois par année sur la totalité de leur territoire.
10	Réaliser une étude métropolitaine sur des mesures d'écofiscalité	- Produire un coffre à outils répondant aux besoins municipaux	CMM	31 décembre 2025	Repoussée	-
11	Implanter des mesures d'écofiscalité	- Inciter les citoyens à poser des gestes favorables à l'environnement en gestion des matières résiduelles	Municipalités	31 décembre 2028	8	Types de mesures implantées pour la collecte des matières résiduelles : - Tarification incitative à la levée - Tarification incitative en fonction du volume du contenant
12	S'assurer que les industries, les commerces et les institutions produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de	- Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées - Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles en	Municipalités	31 décembre 2024	81	Les municipalités ont déclaré avoir desservi près de 41 906 ICI sur le territoire couvert par le PMGMR.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
	qualité, aux matières résidentielles soient desservis	tenant compte de responsabilité de l'organisme de gestion désigné				
13	Interdire de jeter les matières recyclables avec les matières destinées à l'élimination	- Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées - Détourner les matières recyclables de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2024	64	De plus, 5 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
14	Inclure à la règlementation municipale l'obligation de prévoir les espaces consacrés nécessaires, accessibles et suffisants afin de permettre le recyclage des matières recyclables dans tout nouvel immeuble de plus de huit logements	- Augmenter la quantité de matières recyclables récupérées - Détourner les matières recyclables de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2024	49	De plus, 10 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
15	Implanter la collecte des matières organiques à l'intention des habitations de plus de huit logements	- Augmenter la quantité de matières organiques récupérées - Favoriser de meilleures pratiques de tri	Municipalités	31 décembre 2025	71	Les municipalités ont déclaré avoir desservi près de 13 316 immeubles résidentiels, dans la catégorie d'habitation de plus de huit logements, qui inclut 503 864 unités d'occupation sur le territoire du PMGMR.
16	Implanter la collecte des matières organiques dans les institutions	- Augmenter la quantité de matières organiques récupérées - Favoriser de meilleures pratiques de tri	Municipalités	31 décembre 2025	82	Les 82 municipalités qui ont implanté la collecte des matières organiques assimilables, tant par leur nature que par leur quantité, aux matières résidentielles, ont déclaré avoir desservi près de 33 345 industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire du PMGMR, dont près de 1277 sont des institutions.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
						Parmi les institutions desservies, on retrouve des établissements scolaires, des garderies, des édifices municipaux et gouvernementaux, des lieux de culte, etc. Les municipalités qui desservent les ICI produisant des matières organiques assimilables, tant par leur nature que par leur quantité, aux matières résidentielles, établissent elle-même les critères définissant ce qui est considéré comme assimilable.
17	Encourager les grands générateurs non desservis dans l'adhésion à une collecte ou au recyclage des matières organiques	- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées - Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles	Municipalités	En continu	31	Les municipalités ont déclaré avoir encouragé plus de 654 grands générateurs, en réalisant des visites terrain, par l'envoi de lettres, en fournissant des bacs de collecte, etc.
18	Interdire de jeter les matières organiques avec les matières destinées à l'élimination	- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées - Détourner les matières organiques de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2024	62	De plus, 5 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
19	Inclure à la règlementation municipale l'obligation de prévoir les espaces consacrés nécessaires, accessibles et suffisants afin de permettre le recyclage des matières organiques dans tout	- Augmenter la quantité de matières organiques récupérées - Détourner les matières organiques de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2024	41	De plus, 12 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
	nouvel immeuble de plus de huit logements					
20	Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques	- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées	Municipalités	31 décembre 2024	51	Les 51 municipalités ont déclaré avoir près de 38 805 fosses septiques visées par des mesures permettant d'assurer la vidange systématique sur le territoire du PMGMR.
21	Acheminer les boues valorisables vers une filière de recyclage	- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées	Municipalités	31 décembre 2026	38	Les municipalités qui ont générées des boues en 2025 ont déclaré valoriser les boues valorisables par épandage sur des terres agricoles (directement ou granules), par compostage, par biométhanisation et pour revégétaliser des sites miniers.
22	Réaliser des études pour favoriser une plus grande valorisation organique des boues des stations d'épuration de Montréal et de Longueuil	- Augmenter la quantité de matières organiques recyclées	Municipalités (Montréal et Longueuil)	31 décembre 2030	Amorcée	Des études sont en cours.
23	Ajouter des clauses dans les contrats de traitement des matières organiques permettant le suivi sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants issus du recyclage des matières organiques.	- S'assurer du respect des normes gouvernementales et d'avoir un portrait complet de la gestion des matières organiques	Municipalités	31 décembre 2028	56	Les 56 municipalités ont ajouté une ou plusieurs clauses parmi les suivantes : - Transmission du nom du site de traitement - Réception du billet de pesée par municipalité de façon journalière ou mensuelle - Fourniture d'un rapport annuel sur les quantités, la qualité et la destination des extrants (biogaz, digestat, compost, etc.) et les taux de rejet. - Traitement obligatoire à une installation précise - Utilisation du système d'un système de géolocalisation dans les camions de collecte - Intégration de standard pour le compost retourné à la municipalité – selon des critères de la norme CAN/BNQ

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
						01413-200, un grade de qualité ou la preuve que le compost a été valorisé - Interdiction d'éliminer toute matière compostable
24	Inclure une clause de récupération des résidus de CRD aux devis des contrats de construction, rénovation et démolition pour les chantiers municipaux	- Augmenter la quantité de résidus de CRD détournés de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2026	22	22 municipalités ont déclaré inclure une clause de récupération des résidus de CRD aux devis des contrats pour les chantiers municipaux. Parmi ces dernières : - 9 municipalités ont intégré une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte - 10 municipalités ont intégré une clause de valorisation des résidus CRD pour les chantiers municipaux - 11 municipalités demandent d'acheminer les résidus CRD vers un centre de tri (dont 2 exigent la reconnaissance du Programme de RECYC-QUÉBEC) - 11 municipalités demandent le tri en chantier des résidus de CRD - 8 municipalités intègrent des indications relatives à la déconstruction pour les chantiers municipaux
25	Inclure à la règlementation l'obligation de tri des résidus de CRD dans les demandes de permis de construction, de rénovation et démolition	- Augmenter la quantité de résidus de CRD détournés de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2026	11	11 municipalités qui ont déclaré obliger le tri des résidus CRD dans les demandes de permis. Parmi ces dernières : - 8 municipalités exigent que les résidus de CRD doivent être acheminés vers un centre de tri pour ces matières - 5 municipalités précisent que le recyclage ou la valorisation des résidus de CRD est obligatoire De plus, 8 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
26	Interdire de jeter les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) avec les matières	- Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées - Détourner de l'élimination les résidus visés par un programme de	Municipalités	31 décembre 2024	51	De plus, 7 municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
	destinées à l'élimination	récupération dans le cadre d'une REP				
27	Interdire de jeter les résidus de CRD avec les matières destinées à l'élimination	- Augmenter la quantité de résidus de CRD détournés de l'élimination	Municipalités	31 décembre 2027	60	De plus, 76 municipalités refusent les résidus de CRD avec la collecte régulière des ordures, selon le devis de collecte.
28	Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de réemploi ou de récupération	- Augmenter le taux de valorisation des encombrants valorisable - Favoriser la réutilisation des encombrants valorisables encore utiles	Municipalités	En continu	26	26 municipalités acheminent **tous** les encombrants valorisables, provenant de la collecte **et** de l'écocentre, vers le réemploi ou la récupération. 28 municipalités acheminent les encombrants valorisables, provenant de la collecte, vers le réemploi ou la récupération. 49 municipalités acheminent les encombrants valorisables, provenant de l'écocentre, vers le réemploi ou la récupération.
29	Augmenter l'offre de services pour les RDD	- Réduire la quantité de RDD éliminés ou abandonnés	Municipalités	31 décembre 2028	13	Les municipalités qui ont augmenté l'offre ont déclaré avoir augmenté le nombre de points de dépôts, l'accès ou la capacité des points de dépôt existants.
30	Améliorer l'accessibilité des services de recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et autres matières	- Augmenter le taux de valorisation des encombrants valorisables	Municipalités	31 décembre 2027	17	Les municipalités qui ont amélioré l'accessibilité des services ont déclaré avoir mis en place une collecte sur appel, un écocentre mobile ou la mise en place d'un système de prêt de véhicules, etc.

31	Organiser, au niveau municipal, des activités d'information et de sensibilisation concernant la gestion des matières résiduelles à l'intention de toutes les clientèles	- Favoriser la diffusion de l'information et de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire	Municipalités	Annuellement	62	Les municipalités ont déclaré avoir : - réalisé 180 campagnes d'information et de sensibilisation - rejoint près de 1 052 577 personnes - dépensé près de 1 233 147 $ Les activités d'information et de sensibilisation portant sur les sujets suivants ont été déployées : - gestion des matières organiques sur place : composteurs domestiques, herbicyclage et feuillicyclage - visite de site de compostage - sensibilisation sur le gaspillage alimentaire - Les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles - réparation communautaire des objets - consignes sur la collecte des matières résiduelles : matières acceptées, pratiques de tri, utilisation du contenant de collecte, sortir le bac quand il est plein, etc. - la propreté - consignes sur les matières acceptées et promotion des services des écocentres - diffusion de l'avancement de la réduction des quantités de déchets Les activités ont été mise en œuvre par les moyens suivants : - évènements à thématique - kiosques de sensibilisation - tournées dans les écoles - matériel imprimé : calendrier municipal, guide de collecte, accroche-porte, dépliant, panneaux explicatifs - trousses de départ pour la collecte des matières organiques - promotion sur les médias sociaux et site internet municipal

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
32	Organiser, au niveau municipal, des activités de formation et d'éducation concernant la gestion des matières résiduelles à l'intention de toutes les clientèles	- Favoriser de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire	Municipalités	Annuellement	34	Les municipalités ont déclaré avoir : - réalisé 225 activités de formation et d'éducation - rejoint près de 82 475 personnes - dépensé près de 653 385 $ Les activités de formation et d'éducation suivantes ont été déployées : - ateliers d'emballage zéro déchet, de réparation d'objets, de couture, impacts de la mode jetable des vêtements, création de produits ménagers et de soin personnel, etc. - ateliers et conférences dans les écoles et les camps de jour sur la saine gestion et le tri adéquat des matières résiduelles - ateliers sur la gestion des matières résiduelles dans les complexes d'habitation à forte densité. - formations des employés municipaux sur le tri des matières organiques
33	Soutenir, au niveau métropolitain, des organismes œuvrant en activités d'information, de sensibilisation, de formation et d'éducation (ISFÉ) concernant la gestion des matières résiduelles	- Soutenir l'expertise des organismes qui œuvrent en ISFÉ - Bonifier la portée des actions d'ISFÉ	CMM	Annuellement	Réalisée	Les campagnes suivantes ont été soutenues : - Semaine québécoise de réduction des déchets - Campagne sensibilisation friperies réemploi - Articles médias sur le réemploi en rénovation et gestion des résidus domestiques dangereux - Soutien de l'espacement de la collecte des déchets - Outils de communication ateliers réparation Près de 90 000 $ ont été investis pour ses campagnes d'information, sensibilisation.
34	Organiser un sommet sur la gestion des matières résiduelles	- Mobiliser les partenaires, collaborateurs, citoyens et toute autre clientèle	CMM	31 décembre 2028	À venir	-

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
		autour d'une volonté et d'un but communs				
35	Mettre en place une communauté de pratiques impliquant les partenaires en gestion des matières résiduelles	- Mutualiser des outils, stimuler les discussions et la collaboration sur des pratiques municipales en GMR	CMM	31 décembre 2027	À venir	-
36	Enrichir l'état des connaissances, accompagner les municipalités et assurer la diffusion des résultats en gestion des matières résiduelles	- Outiller les municipalités pour la réalisation des mesures du PMGMR en fonction de leurs besoins réels - Partager un portrait de la GMR à l'échelle du Grand Montréal	CMM	En continu	Réalisée	Les éléments suivants ont été déployés : - Foire aux questions sur les pouvoirs habilitants des municipalités en lien avec la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition - Tenue de deux rencontres de la table d'échanges techniques en gestion des matières résiduelles
37	Mettre en place un bureau de projets visant à coordonner la gestion du traitement des résidus ultimes et à en maximiser la synergie et l'efficience, au bénéfice de tous les secteurs, MRC et municipalités	- Consolider les expertises locales au sein d'une équipe de travail	CMM	31 décembre 2024	Réalisée	Un bureau de projet a été mis en place en juin 2024. Un groupe de travail, qui réunit les acteurs municipaux et ceux de la filière en gestion des matières résiduelles, s'est rencontré à huit reprises. Les travaux se sont terminés au début de l'année 2026. Étant donné l'implication du gouvernement du Québec pour la suite du dossier, une communication a été acheminée au MELCCFP sur la base des recommandations préliminaires élaborées par le bureau de projet afin de déposer, simultanément au dépôt officiel du rapport, une planification des actions à entreprendre tenant compte des indications gouvernementales.
38	Réaliser des études exhaustives sur les technologies d'élimination, les modes de	- Prendre les meilleures décisions qui permettront de mener vers l'atteinte d'une autonomie régionale	CMM	31 décembre 2025	Réalisée	Les études suivantes ont été réalisées : - Étude comparative des scénarios de traitement des matières résiduelles destinées à l'élimination pour le

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
	gouvernance et le financement de la planification, de l'implantation et de l'exploitation d'installations de traitement des résidus ultimes	relativement au traitement des résidus				territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, par la firme Stantec - Analyse juridique – Modes de gouvernance et de financement liés à des installations de traitement des matières résiduelles destinées à l'élimination sur le territoire d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, par la CMM
39	Accompagner et favoriser le déploiement d'une ou des installations de traitement sur le territoire métropolitain	- Atteindre une autonomie régionale relativement au traitement des résidus ultimes	CMM	En continu	À venir	-
40	Mettre à jour le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles	- Obtenir un portrait représentatif des émissions de GES liées à la GMR sur le territoire - Monitorer l'indicateur pour maintenir les émissions à la baisse dans le temps	CMM	31 décembre 2027	À venir	-
41	Assurer un meilleur contrôle des matières déposées dans les bacs de récupération	- Diminuer les rejets dans les installations de traitement - Assurer le tri adéquat des matières résiduelles par les générateurs	Municipalités	Annuellement	59	59 municipalités ont déclaré avoir assuré un contrôle des matières dans les bacs de récupération (incluant matières recyclables et matières organiques et autres s'il y a lieu). Ces mesures sont généralement des inspections sur le terrain.
42	Faire un suivi de l'application des règlements	- Assurer une cohérence entre le PMGMR, les règlements	CMM	Annuellement	Réalisée	53 municipalités ont déclaré avoir déployé des mesures pour appliquer les règlements en gestion des matières résiduelles. De ces municipalités, 53 ont déployé des

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement nbr de mun.	Commentaires
	municipaux adoptés en gestion des matières résiduelles	municipaux et les règlements provinciaux				mesures pour l'application de règlements s'appliquant au secteur résidentiel et 47 s'appliquant aussi au secteur ICI. Les mesures mises en place sont : des visites terrain par des agents d'information, des éco-conseillers ou des inspecteurs municipaux. Les municipalités ont déclaré avoir transmis près de 20 886 avis de courtoisie et 469 constats d'infraction en lien avec la règlementation touchant aux matières déposées dans les bacs de récupération.

ANNEXES 1 ET 2

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Massimo Iezzoni**	**Fonction ou titre :**	**Directeur général**
Téléphone :	**514 350-2550**	**Adresse courriel :**	**Massimo.Iezzoni@cmm.qc.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant

12 juin 2026

Date

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (**1-9 logements**), incluant les chalets	Règlement interdisant ou **limitant significativement** le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1er juillet 2025	**Desserte des ICI assimilables au 1er juillet 2025 (oui/non)**	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1er juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025 (MM/AAAA)	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1er juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimen-taires	Début	Fin
66112	Baie-D'Urfé (V)	1328	Non	Bacs bruns	1341	Oui	44	01-2025	12-2025								
66107	Beaconsfield (V)	6134	Non	Bacs bruns	6915	Oui	38	01-2025	12-2025								
70022	Beauharnois (V)	6329	Non	Bacs bruns	6712	Oui	44	01-2025	12-2025								
57040	Beloeil (V)	8792	Non	Bacs bruns	10335	Oui	43	01-2025	12-2025								
73015	Blainville (V)	20024	Non	Bacs bruns	21933	Oui	52	01-2025	12-2025								
73005	Boisbriand (V)	9479	Non	Bacs bruns	12387	Oui	43	01-2025	12-2025								
73030	Bois-des-Filion (V)	3848	Non	Bacs bruns	4125	Oui	44	01-2025	12-2025								
58033	Boucherville (V)	13284	Non	Bacs bruns	16314	Oui	52	01-2025	12-2025								
58007	Brossard (V)	24042	Non	Bacs bruns	26488	Oui	52	01-2025	12-2025								
59030	Calixa-Lavallée (M)	225	Non	Bacs bruns	212	Oui	48	01-2025	12-2025								
67020	Candiac (V)	7191	Non	Bacs bruns	8729	Oui	44	01-2025	12-2025								
57010	Carignan (V)	4470	Non	Bacs bruns	4765	Oui	43	01-2025	12-2025								
57005	Chambly (V)	10918	Non	Bacs bruns	11623	Oui	38	01-2025	12-2025								
60005	Charlemagne (V)	2097	Non	Bacs bruns	3523	Oui	52	01-2025	12-2025								
67050	Châteauguay (V)	16825	Non	Bacs bruns	19647	Oui	44	01-2025	12-2025								
59035	Contrecoeur (V)	4138	Non	Bacs bruns	4528	Oui	51	01-2025	12-2025								
66058	Côte-Saint-Luc (V)	4922	Non	Bacs bruns	5353	Oui	52	01-2025	12-2025								
67025	Delson (V)	2841	Non	Bacs bruns	3512	Oui	44	01-2025	12-2025								
72010	Deux-Montagnes (V)	6994	Non	Bacs bruns	8194	Oui	44	01-2025	12-2025								
66142	Dollard-des-Ormeaux (V)	11510	Non	Bacs bruns	12842	Oui	52	01-2025	12-2025								
66087	Dorval (V)	4913	Non	Bacs bruns	8635	Oui	52	01-2025	12-2025								
66062	Hampstead (V)	2008	Non	Bacs bruns	2000	Oui	52	01-2025	12-2025								
71100	Hudson (V)	2379	Non	Bacs bruns	2614	Oui	52	01-2025	12-2025								
66102	Kirkland (V)	6146	Non	Bacs bruns	6310	Oui	52	01-2025	12-2025								
67015	La Prairie (V)	8682	Non	Bacs bruns	10635	Oui	44	01-2025	12-2025								
60028	L'Assomption (V)	9004	Non	Bacs bruns	9890	Oui	41	01-2025	12-2025								
65005	Laval (V)	135905	Non	Bacs bruns	189503	Oui	41	01-2025	12-2025								
60037	L'Épiphanie (V)	3537	Non	Bacs bruns	3779	Oui	41	01-2025	12-2025								
67055	Léry (V)	1191	Non	Bacs bruns	1231	Oui	46	01-2025	12-2025								
71050	Les Cèdres (M)	2766	Non	Bacs bruns	2823	Oui	42	01-2025	12-2025								
71095	L'Île-Cadieux (V)	75	Non	Bacs bruns	74		44	01-2025	12-2025								
66092	L'Île-Dorval (V)	58	Non		0	Non	0										
71060	L'Île-Perrot (V)	4374	Non	Bacs bruns	4705	Oui	52	01-2025	12-2025								
58227	Longueuil (V)	85645	Non	Bacs bruns	90773	Oui	52	01-2025	12-2025								
73025	Lorraine (V)	3285	Non	Bacs bruns	3443	Oui	43	01-2025	12-2025								
64015	Mascouche (V)	17335	Non	Bacs bruns	21090	Oui	41	01-2025	12-2025								
57025	McMasterville (V)	2407	Non	Bacs bruns	2750	Oui	43	01-2025	12-2025								
67045	Mercier (V)	5239	Non	Bacs bruns	5748	Oui	46	01-2025	12-2025								

74005	Mirabel (V)	23519	Non	Bacs bruns	27938	Oui	44	01-2025	12-2025								
66023	Montréal (V)	546972	Non	Bacs bruns	918215	Oui	52	01-2025	12-2025								
66007	Montréal-Est (V)	1857	Non	Bacs bruns	2195	Oui	52	01-2025	12-2025								
66047	Montréal-Ouest (V)	1877	Non	Bacs bruns	1996	Oui	52	01-2025	12-2025								
66072	Mont-Royal (V)	5149	Non	Bacs bruns	8128	Oui	52	01-2025	12-2025								
57035	Mont-Saint-Hilaire (V)	6986	Non	Bacs bruns	6967	Oui	43	01-2025	12-2025								
71065	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (V)	4349	Non	Bacs bruns	4285	Oui	52	01-2025	12-2025								
72032	Oka (M)	1839	Non	Bacs bruns	1982	Oui	38	01-2025	12-2025								
57030	Otterburn Park (V)	3602	Non	Bacs bruns	3835	Oui	43	01-2025	12-2025								
71070	Pincourt (V)	5047	Non	Bacs bruns	6182	Oui	26	01-2025	12-2025								
72020	Pointe-Calumet (M)	2737	Non	Bacs bruns	2478	Oui	41	01-2025	12-2025								
66097	Pointe-Claire (V)	8879	Non	Bacs bruns	17025	Oui	52	01-2025	12-2025								
71055	Pointe-des-Cascades (VL)	751	Non	Bacs bruns	842	Oui	52	01-2025	12-2025								
60013	Repentigny (V)	29725	Non	Bacs bruns	36777	Oui	41	01-2025	12-2025								
55057	Richelieu (V)	2172	Non	Bacs bruns	2540	Oui	41	01-2025	12-2025								
73020	Rosemère (V)	4951	Non	Bacs bruns	5078	Oui	41	01-2025	12-2025								
59015	Saint-Amable (V)	4843	Non	Bacs bruns	5467	Oui	51	01-2025	12-2025								
57020	Saint-Basile-le-Grand (V)	5611	Non	Bacs bruns	6837	Oui	38	01-2025	12-2025								
58037	Saint-Bruno-de-Montarville (V)	8581	Non	Bacs bruns	11030	Oui	41	01-2025	12-2025								
67035	Saint-Constant (V)	10100	Non	Bacs bruns	11174	Oui	44	01-2025	12-2025								
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue (V)	1718	Non	Bacs bruns	2135	Oui	52	01-2025	12-2025								
73035	Sainte-Anne-des-Plaines (V)	5462	Non	Bacs bruns	6447	Oui	44	01-2025	12-2025								
67030	Sainte-Catherine ((V) - Montérégie)	6310	Non	Bacs bruns	6800	Oui	44	01-2025	12-2025								
59010	Sainte-Julie (V)	9981	Non	Bacs bruns	12847	Oui	51	01-2025	12-2025								
72015	Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V)	8051	Non	Bacs bruns	8418	Oui	38	01-2025	12-2025								
73010	Sainte-Thérèse ((V) - Laurentides)	9852	Non	Bacs bruns	10947	Oui	43	01-2025	12-2025								
72005	Saint-Eustache (V)	17099	Non	Bacs bruns	17807	Oui	40	01-2025	12-2025								
67040	Saint-Isidore ((P) - Montérégie)	1178	Non	Bacs bruns	1126	Oui	44	01-2025	12-2025								
57033	Saint-Jean-Baptiste (M)	1631	Non	Bacs bruns	1400	Oui	43	01-2025	12-2025								
72025	Saint-Joseph-du-Lac (M)	2854	Non	Bacs bruns	2614	Oui	43	01-2025	12-2025								
58012	Saint-Lambert ((V) - Montérégie)	5562	Non	Bacs bruns	12497	Oui	46	01-2025	12-2025								
71105	Saint-Lazare ((V) - Montérégie)	8106	Non	Bacs bruns	7732	Oui	52	01-2025	12-2025								
55065	Saint-Mathias-sur-Richelieu (M)	2001	Non	Bacs bruns	2059	Oui	41	01-2025	12-2025								
67005	Saint-Mathieu ((M) - Montérégie)	1057	Non	Bacs bruns	993	Oui	44	01-2025	12-2025								
57045	Saint-Mathieu-de-Beloeil (M)	1069	Non	Bacs bruns	1174	Oui	43	01-2025	12-2025								
67010	Saint-Philippe ((V) - Montérégie)	2926	Non	Bacs bruns	3362	Oui	44	01-2025	12-2025								
72043	Saint-Placide (M)	883	Non	Bacs bruns	934	Oui	26	01-2025	12-2025								
60020	Saint-Sulpice (P)	1359	Non	Bacs bruns	1767	Oui	36	01-2025	12-2025								
66127	Senneville (VL)	405	Non	Bacs bruns	401	Oui	52	01-2025	12-2025								
71075	Terrasse-Vaudreuil (M)	825	Non	Bacs bruns	857	Oui	44	01-2025	12-2025								
64008	Terrebonne (V)	40646	Non	Bacs bruns	45066	Oui	41	01-2025	12-2025								
59020	Varennes (V)	7865	Non	Bacs bruns	8902	Oui	51	01-2025	12-2025								
71083	Vaudreuil-Dorion (V)	13595	Non	Bacs bruns	19136	Oui	42	01-2025	12-2025								
71090	Vaudreuil-sur-le-Lac (VL)	522	Non	Bacs bruns	523	Oui	44	01-2025	12-2025								
59025	Verchères (M)	2396	Non	Bacs bruns	2497	Oui	51	01-2025	12-2025								
66032	Westmount (V)	4666	Non	Bacs bruns	6878	Oui	52	01-2025	12-2025								

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Massimo Iezzoni**	**Fonction ou titre :**	**Directeur général**
Téléphone :	**514 350-2550**	**Adresse courriel :**	**Massimo.lezzoni@cmm.qc.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant

12 juin 2026
Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soit gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	1	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	Lorsque les travaux sont réalisés par des employés municipaux, les résidus CRD sont généralement triés sur les chantiers et / ou acheminés vers des écoentres ou centres de tri. Également, certaines clauses contractuelles sont intégrées dans les devis pour exiger le détournement de l'enfouissement des CRD, mais ces pratiques sont appliquées seulement pour certains projets.
	2	Envoi des résidus directement à l'élimination	
	3	Acheminement vers un centre de tri de résidus de CRD	
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	1	Prix de l'élimination moins élevé que celui du tri ou de la valorisation	Le signal du prix est souvent le plus déterminant pour la gestion des CRD et l'enfouissement demeure le plus compétitif dans le Grand Montréal. L'absence d'installations proches accentue dans certains cas cette situation avec l'augementation des coûts de transport sur de plus longues distances.
	2	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
	3	Manque de sensibilisation des entrepreneurs	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	1	Nouvelles contraintes réglementaires	Les pratiques de gestion des CRD doivent évoluer avec des obligations et des contraintes, mais les municipalités ont des ressources limitées pour les faire appliquer. Le développement de guides ou d'outils techniques pour appuyer les municipalités est essentiel. Les municipalités doivent également être appuyés par des formations et des exemples à suivre.
	2	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	
	3	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	1	Obligations liées aux règlements d'urbanisme (conditions à l'octroi de permis de construction ou de démolition, exigences supplémentaires relatives à l'occupation ou à l'entretien des bâtiments, etc.)	1 - Voir mise en oeuvre mesure 25 du PMGMR 2 - Voir mise en oeuvre mesure 24 du PMGMR 3 - Montréal, MRC Marguerite-d'Youville 4 (obligation règlements GMR-interdiction CRD bac à ordures) - Voir mise en oeuvre mesure 27 du PMGMR 5 (projets pilote de déconstruction) - Montréal, Laval, Mirabel
	2	Exigences de tri dans les contrats municipaux de construction, de rénovation et de démolition	
	3	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	
5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	1	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	Dans certaines municipalités, l'optimisation et la construction de nouveaux écocentres est en réflexion. Certains projets-pilote de déconstruction de bâtiment sont également à l'étude. Même si quelques initiatives sont déployées, les municipalités manquent actuelleemtn d'exemples concluants sur lesquels s'appuyer.
	2	Collecte municipale de résidus de CRD pour un détournement de l'élimination (réemploi, recyclage ou valorisation)	
	3	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	1	Abords de routes	En plus des abords de routes et des terrains vacants, les municipalités notent également des dépôts sauvages de résidus CRD devant les installations municipales comme les écocentres.
	2	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
	3	Terrains vacants	

Renseignements supplémentaires

Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	Pour une meilleure gestion des résidus CRD, il faut ajuster les signaux économiques avec certains outils qui peuvent être déployé par le Gouvernement du Québec, tels une redevance à l'élimination ou la mise en place d'incitatif financiers. Ceci pour appuyer d'autres initiatives à mettre en place telles que le soutien des infrastructures de tri et de recyclage des résidus CRD, le développement de débouchées pour les résidus de CRD, la formation de la main d'oeuvre du secteur CRD, notamment sur les chantiers commerciaux et industriels. Note: Les réponses aux questions de l'annexe 2 ont été collectées auprès des organismes municipaux volontaires, comme cette dernière est facultative pour l'année 2025,